



LIGUE OUEST

994/05/IA

Agrément n°04 355 123  
du ministère de la Jeunesse et des  
Sports  
N° SIRET : 438 044 257 00022

Pôle activités

**NOTE D'ORGANISATION**

**13<sup>e</sup> COUPE DE GOLF DE LA LIGUE OUEST**

**GOLF DU BOIS DES ROCHERS - VITRÉ (Ille-et-Vilaine)**

**Samedi 14 octobre 2023**

ANNEXE 1 : « Le développement durable pendant une manifestation »

ANNEXE 2 : Plan d'accès

## **1. GÉNÉRALITÉS**

La treizième édition de la Coupe de golf de la ligue Ouest se déroulera le samedi 14 octobre 2023 sur le golf du bois des Rochers à Vitré (Ille-et-Vilaine).

***Cette rencontre est indépendante et unique. Elle n'entre pas dans la qualification des équipes pour le championnat national FCD.***

Cette note précise l'organisation de cette compétition **ouverte à tous les licenciés de la FCD.**

## **2. ORGANISATION TECHNIQUE**

a) **Club Organisateur** : CSA MARINE CHERBOURG

b) **Responsable** : Patrice LAY - [patrice.lay@wanadoo.fr](mailto:patrice.lay@wanadoo.fr) - 06 86 16 08 08

c) **Conseiller technique « Golf »** : Christian HAMEL - [ctr.lo.fcd@free.fr](mailto:ctr.lo.fcd@free.fr) - 06 51 63 31 18

d) **Règlement général** :

Cette compétition oppose les équipes régionales de Bretagne, Pays-de-la-Loire et Normandie, constituées à partir des clubs d'origine des participants.

Chaque équipe régionale comprendra un certain nombre d'équipes de deux joueurs en compétition pour le gain de la Coupe 2023.

e) **Règlement particulier de la compétition** :

### **Article 1**

Pour prendre part à la compétition, les joueurs doivent être titulaires de la licence délivrée par la FCD pour la saison 2023-2024 (ou demande en cours) et de la licence FFGolf 2023 (certificat médical d'aptitude enregistré).

L'épreuve est ouverte à toutes et tous sans limite d'index.

Chaque club peut engager autant de participants qu'il le souhaite. (nombre maximum de participants à la compétition : 72).

Dans le souci de préserver une participation optimale des clubs, le conseiller technique pourra être amené à limiter le nombre d'équipes par club.

## **Article 2 - Déroulement de la compétition**

La compétition aura lieu sur le parcours de 18 trous du golf du bois des Rochers, les Rochers à Vitré.

Tél : 02 21 23 00 15 - Mail : <https://www.golfduboisdesrochers.fr>

## **Article 3 - Formule de la compétition**

La formule de jeu sera en « SHAMBLE\* » : parties constituées de 2 équipes de 2 joueurs (mixité en genre et en club possibles).

- chaque joueur de l'équipe joue UNE BALLE pour le premier coup ;
- l'équipe choisit la meilleure balle ;
- chaque équipier joue alors, à partir de cette position, sa propre balle jusqu'au trou ;
- le score des deux joueurs est inscrit sur la carte, le meilleur score sera pris en compte par l'application de calcul des résultats pour établir le classement.

Le classement des régions équipes sera établi par le cumul des scores brut + net (coups reçus stableford), les index plafonnés à 30 uniquement pour le calcul des points «coupe».

Pour chaque région, les scores retenus pour ce classement seront ceux des N meilleures cartes réalisées ; N étant le plus petit nombre d'équipes présentées par la région minoritaire.

Départ à **09h00** en shot gun.

Rassemblement **impératif à 08h30** devant le club-house

## **Article 4 - Arbitrage**

La compétition se déroule *sous le contrôle du comité d'épreuve composé des représentants des 3 régions concernées, du conseiller technique et de l'arbitre de Ligue.*

## **Article 5 - Classements**

- Classement par équipes en fonction du score cumulé brut + net (index plafonné à 30).
- Classement par Région (Bretagne -Pays de la Loire - Normandie) attribuant la Coupe de la Ligue Ouest à l'équipe régionale ayant rapporté le plus de points au total des scores (brut + net) réalisés par l'ensemble des paires retenues pour représenter leur région.
- La région détentrice du trophée, le ramènera le jour de la compétition.

## **Article 6 - Composition des équipes**

Chaque club inscrira ses équipes constituées. D'éventuels joueurs isolés, un maximum par club, pourront être retenus, et donc appairés par les capitaines de région, pour constituer des équipes régionales.

Des équipes inter-régionales pourront être constituées si nécessaire afin de faire jouer tous les inscrits.

- Bretagne : Morgan BRISHOUAL (CELAR-SPORTS)
- Pays-de-la-Loire : Jean-Louis JOURDAN (CSAD ANGERS)
- Normandie : Patrice LAY (CSAM CHERBOURG)

## **3. DISPOSITIONS LOGISTIQUES**

### **a) Transport :**

A la charge des clubs participants.

### **b) Accueil :**

A partir de 08h00 au golf du bois des Rochers.

### **c) Restauration :**

Le restaurant étant en travaux, les repas (buffet traiteur) seront pris sous tentes.

### **d) Récompense :**

La remise des récompenses aura lieu pendant le repas à l'issue de la compétition.

Une récompense sera remise aux joueurs ayant réalisé les meilleurs scores des équipes en fonction du classement (cumul brut + net) et un trophée, remis en jeu chaque année, sera confié au capitaine de l'équipe première du classement régional.

**e) Hébergement :**

A la charge des clubs, possible dans les hôtels à Vitré ou Rennes (40 km).

**f) Santé :**

Le soutien santé de la manifestation sera assuré conformément au règlement médical de la FCD appendice 4 et organisé pour que les éventuelles victimes soient secourues dans les délais au plus identiques à ceux que supporteraient les accidentés de la voie publique. En cas d'incident, il sera fait appel au dispositif de secours civil (Pompiers ou SAMU).

## **4. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES**

**a) Licences et documents :**

Chaque joueur devra être en possession de ses licences FCD 2023-2024 et FFG 2023 pour la compétition (article 1).

En raison de la date de cette épreuve, en début de saison, il est possible que les nouvelles licences ne soient pas encore établies par les clubs. Cependant les demandes devront avoir été transmises «*a minima*» au secrétariat du club d'appartenance. Les joueurs qui ne seraient pas en possession de leur licence actualisée devront néanmoins avoir été licenciés pour la saison 2022-2023.

Les vérifications seront faites directement sur SYGELIC par la ligue Ouest jusqu'à la veille de la compétition

**b) Engagements :**

Les engagements se font exclusivement via l'espace SYGEMA de votre club **avant le lundi 9 octobre 2023.**

**Attention :** L'inscription se faisant par SYGEMA, les clubs ne devront pas faire parvenir les chèques de participation à la ligue.

**Une facture correspondant à l'ensemble des frais de participation (y compris les frais de repas des accompagnateurs) sera envoyée aux clubs par le trésorier de la ligue.**

**c) Droits d'inscription :**

- Joueur 42,00 €
- Accompagnateur 25,00 €

**Nota :** Les **accompagnateurs** doivent être titulaires de la licence FCD 2023 / 2024 pour des questions de couverture assurance.

**d) Financement :**

Les frais d'organisation seront pris en charge par la ligue Ouest. Le club organisateur fera parvenir au secrétariat de la ligue Ouest, les différentes factures pour paiement ou remboursement. Les factures devront être libellées à l'ordre de la ligue Ouest FCD.

**e) Assurance :**

La licence FCD couvre les risques dans les conditions du contrat y compris au cours des transports (véhicules inscrits sur SYGEASUR du site FCD).

**f) Bilan activités et compte-rendu :**

A l'issue de la compétition, le CTS de la ligue, adresse aux différents destinataires, la fiche bilan activités.

Le représentant de la ligue adresse un compte rendu succinct sur le déroulement de la compétition avec photos au secrétariat de la ligue Ouest.

**g) Droit d'image :**

Tout participant autorise expressément la FCD et ses partenaires à utiliser les images (fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de la rencontre de golf et sur lesquelles il pourrait apparaître), à des fins publicitaires, promotionnelles et d'information concernant les activités de la FCD pour la durée la plus longue prévue par la loi.

## **5. DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**Voir annexe 1**

**Gérard HAUSE**

Vice-président de la ligue Ouest FCD

En charge du pôle activités



**Destinataires (par courriel)**

- Président de la Ligue Ouest ;
- Membre du comité directeur LO ;
- Présidents des clubs LO/FCD ;
- Conseiller Technique Sportif « golf » de la ligue Ouest.



### LE DÉVELOPPEMENT DURABLE PENDANT UNE MANIFESTATION BONNES PRATIQUES ET ÉCO-GESTES

#### ORGANISATION

- Intégrer au comité d'organisation une personne sensibilisée au développement durable.
- Respecter la réglementation en vigueur en matière de sécurité et d'environnement.
- Tenir compte des considérations environnementales dans le choix du lieu d'organisation en intégrant la préservation de la faune et de la flore.
- S'assurer de l'accessibilité du site au plus grand nombre et plus particulièrement aux personnes à mobilité réduites.
- Assurer l'accueil et la surveillance des participant-e-s et du public sur les espaces protégés.

#### COMMUNICATION

- Privilégier le dématérialisé au papier. Utiliser du papier recyclé. Limiter la couleur et choisir le mode « brouillon » des imprimantes quand c'est possible.
- Limiter les transferts de courriers électroniques aux destinataires
- Réaliser la signalétique en matière recyclable et la retirer une fois la manifestation terminée.

#### TRANSPORTS

- Inciter à l'utilisation des transports collectifs ou au covoiturage pour venir sur le lieu de la rencontre.

#### RESTAURATION / HÉBERGEMENT

- Privilégier les circuits d'approvisionnement courts.
- Utiliser des ustensiles recyclables (couverts, gobelets,...).
- Prévoir le tri sélectif des déchets.
- Sensibiliser à la consommation d'eau.
- Veiller à la mise à disposition de toilettes + PMR.

**BOUGEZ AVEC LA LIGUE OUEST !**

**13<sup>e</sup> COUPE DE GOLF DE LA LIGUE OUEST**

**Samedi 14 octobre 2023**

**Golf du bois des Rochers**

**Les Rochers**

**35500 - Vitré**

